

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 12 juin 2025 dûment convoquée, le maire et chaque conseiller a reçu un avis de cette assemblée publique, tel qu'il appert par le certificat du greffier-trésorier et de l'avis de publication dûment conservés aux archives de la Municipalité sous la responsabilité de M. Vincent Drouin, directeur général. Cette assemblée est tenue à la salle du conseil municipal au 159, rue Commerciale, à 16 h 30.

Conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à laquelle assemblée étaient présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #4 - Simon Bissonnette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant, à savoir :

- Adoption du cautionnement du prêt à Investissement Québec pour la réfection de la Maison Saint-Bernard.
- Période de questions portant exclusivement sur l'adoption du cautionnement du prêt à Investissement Québec pour la réfection de la Maison Saint-Bernard.

2025-06-16 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU CAUTIONNEMENT DU PRÊT À INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR LA RÉFECTION DE LA MAISON SAINT-BERNARD

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-06-17

3 - ADOPTION DU CAUTIONNEMENT DU PRÊT À INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR LA RÉFECTION DE LA MAISON SAINT-BERNARD

CONSIDÉRANT QUE Le Havre du Lac Vert désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 4 058 534 \$, remboursable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rendre caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland se porte caution en faveur du Havre du Lac Vert d'un montant de 4 058 534 \$ pour 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Lettre d'intention ».

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-06-18

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 16 h 45.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier